



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le **10 janvier 2017** à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le règlement suivant a été adopté :

PC-2861 : Règlement créant une réserve financière au montant de 25 000 000 \$ destinée au financement de dépenses d'immobilisations afférentes à des travaux d'entretien et de rénovations des bâtiments municipaux de la Ville de Pointe-Claire.

Avis est également donné qu'à la séance régulière du 7 février 2017, un rapport de procédure d'enregistrement a été déposé auprès du conseil municipal.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire ce 15^e jour de mars 2017.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on **January 10th, 2017** at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-law was adopted:

PC-2861: By-law establishing a financial reserve in the amount of \$ 25 000 000 for the purpose of financing capital expenditures related with maintenance and renovation works to the City of Pointe-Claire municipal buildings.

Notice is also given that at the regular council meeting held on February 7, 2017, a report concerning the registration procedure was filed before the municipal council.

This By-law will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 15th day of March 2017.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk